



N° BLE/64 – 8 novembre 1972

## CHRETIENS EN TUNISIE (1971)

*Les "Semaines religieuses" de jadis ont fait peau neuve, se sont sabordées ou... se cherchent encore un visage original. L'Écho de la Prélature, organe interne de la Communauté chrétienne en Tunisie, a voulu, ces dernières années, répondre davantage aux besoins d'une information sérieuse et d'une réflexion "locale" que ressentaient les Chrétiens de Tunisie. C'est ainsi que le n° 17 de cet Écho (24 oct. 1971) rassemble, en quelques pages, de brefs articles qui fournissent au lecteur de quoi situer au mieux la position et la fonction spécifique des Chrétiens en Tunisie, au seuil de l'année scolaire 1971-1972.*

*On n'oubliera pas l'importance relative d'un "bulletin imprimé", et "publié" officiellement, pour les Églises locales dont les membres sont dispersés en des pays où la "nourriture culturelle" est parfois restreinte : cela peut d'ailleurs être un moyen d'unité et d'orientation, surtout lorsqu'un Conseil Pastoral y exerce, dans les faits, sa co-responsabilité. Signalons, en outre, que l'Écho de la Prélature, qui se veut "Esprit et Vie", est "servi gratuitement tous les quinze jours à l'issue des Messes dominicales".*

*Avec l'aimable autorisation de sa Direction nous reproduisons ici à la suite :*

- *Signes des temps (billet spirituel), par Mgr Michel Callens, prélat de Tunis*
- *Prélature de Tunis : statut canonique, statut juridique*
- *Étrangers mais solidaires, par quelques coopérants*
- *Le passé de l'Église Catholique en Tunisie, par Pierre Soumille*
- *L'Islam dans la Tunisie d'aujourd'hui, par Michel Lelong*
- *L'Enseignement tunisien en 1971 : bilan et perspectives par Michel Lelong*

*Outre ces articles essentiels, le dit numéro de l'Écho de la Prélature consacre une page à l'organisation de la Prélature, donne information sur une série de Conférences "Connaissance de la Tunisie", sur l'usage de la Bibliothèque de la Prélature (consultations permanentes), sur celui de la Bibliothèque du Service Œcuménique en Tunisie, sur la Vie Culturelle en Tunisie (centres culturels et bibliothèques officielles, cours d'arabe, ciné-clubs...) et conseille enfin une Bibliographie essentielle sur le pays.*

## SIGNES DES TEMPS

Être baptisé c'est être appelé à participer. Le baptême est tout à la fois participation à la vie divine, participation à la communauté qu'est l'Église ; la participation à l'une et à l'autre rend le Christ présent dans le monde à travers notre unité même. Participer ce n'est pas tant avoir sa part que prendre part, prendre sa part de responsabilité. C'est dire qu'il n'est de vie chrétienne qu'active ; nous ne sommes pas consommateurs, mais membres actifs.

Le Christ en instituant l'Église n'a pas établi une structure, un organisme précis. Il a envoyé ses Apôtres dans le monde... Les structures ne se sont constituées qu'ensuite au fur et à mesure des besoins des communautés concrètes. Nous n'en trouvons rien dans l'Évangile mais nous les voyons s'élaborer dès qu'il y eut des chrétiens rassemblés. Nécessaires à toute vie de groupes les structures ne sont pas l'Église, elles servent l'Église.

Corps vivant qui doit chercher à être de plus en plus dynamique l'Église est nécessairement marquée par les conditions de son appartenance au temps et à l'espace. Le Concile en a pris acte, si l'on peut dire, tout autant pour chercher à se dégager de ce qui hier était utile mais peut nous corseter aujourd'hui que pour nous rendre attentifs aux "Signes des Temps" actuels. Certes, le tri est difficile, tant pour épurer que pour être correctement présent. Ici jouent les tempéraments, les dons et les limitations de chacun. Nous n'avons pas été appelés et envoyés par le Christ à la suite d'une sélection d'efficacité en vue d'une tâche précise ou d'une fonction à remplir. C'est la totalité de notre être qui est engagé et non quelque don fonctionnel. "

Que nous disent ici de particulier les "Signes des Temps"... ? Tel est l'objet de ce numéro d'entrée de l'Écho. Conçu plus spécialement pour les "nouveaux" coopérants qui viennent d'arriver, sa lecture peut être utile à tous dans la mesure où il remet à jour certaines de nos connaissances et nous invite à faire un pas en avant dans la compréhension.

Les textes de la Convention passée il y a 7 ans avec le Vatican donnent à l'Église un statut juridique dont nous ne pouvons que nous féliciter. Ne vivons-nous pas depuis sa signature dans un climat de neutralité bienveillante, reflet de cet esprit d'hospitalité si remarquable en Tunisie ! Cette convention, par elle-même, n'est-elle pas volonté d'accueil et de dialogue attentif à la personnalité du pays et de tout ce qui s'y vit ?

L'Église a vécu sur ce sol des situations très diverses. Les vestiges antiques comme des édifices plus récents en témoignent. Plus de la moitié de notre communauté actuelle a vécu une étape désormais périmée, mais inscrite en nos habitudes. La tolérance même du Gouvernement tunisien, reflet de celle de la population, a écarté toute rupture brutale ; à nous de prendre acte des évolutions et des changements. C'est un premier "Signe des Temps" qu'il nous faut assumer pleinement en tout ce qu'il a de positif et d'enrichissant.

Les nouveaux venus, loin de s'étonner de cet enracinement sauront en accepter les données et trouver dans cette permanence les valeurs d'expérience qu'elle comporte. Que de liens ont été tissés entre les anciens et leurs longues relations, ne serait-ce que de voisinage. Le regard neuf des arrivants et les interrogations qu'il suscite peuvent nous aider à "rajeunir" notre vision comme notre manière de vivre.

Le Synode se penche aujourd'hui sur les problèmes de la "Justice dans le monde". Nos engagements dans ce pays avec les limitations qu'ils comportent nous placent au cœur de ce "signe des temps". Nous pouvons mesurer concrètement ici le déséquilibre économique et social du monde. Saurons-nous le faire, non en spectateur, mais en y découvrant constamment un appel à la solidarité fraternelle ?

Notre attention à tout ce qui se vit ici : Islam, indépendance, développement, remet en cause nos certitudes faciles, qu'elles relèvent de la foi, du "développement", de l'Occident. Cette provocation incessante nous met dans un inconfort salutaire qu'il nous faut assumer : richesse pour le monde, richesse pour l'Église qu'une compréhension vécue.

Pour être vivante notre vie chrétienne personnelle et communautaire se laissera interroger par tout l'environnement. C'est en plein vent et non dans le repli que l'Être se développe, y compris notre Être chrétien. Nous y apprendrons bien des choses qui nous mettent en état d'accueil et de dialogue à condition que nous sachions être nous-mêmes, étrangers en bien des points, mais hommes au milieu d'hommes qui aussi se cherchent à partir d'un enracinement différent.

C'est en prenant conscience et en acceptant nos limites que nous serons le plus présents. La lutte pour le développement est davantage attention à tout ce qui est et peut croître que projet. Nous sommes invités à participer à un "élan", c'est le but de la coopération. Nous pouvons alors rencontrer l'homme en ces espérances comme dans les contraintes qui le paralysent. Parmi ces dernières il en est dont nous devons nous sentir plus particulièrement responsables : le déséquilibre mondial croissant, le choc des civilisations, le poids contraignant des suprématies économiques, l'exemple des consommations superflues pour ne pas dire aberrantes.

C'est dans le respect de l'autre que nous apprendrons tout cela et que nous l'apprendrons à la fois pour nous-mêmes, pour l'Église et pour les pays dont nous venons.

Beau programme pour notre présence. ici. Sachons y mettre le prix. C'est un devoir que nous ne pouvons éluder. Ce sont là les "Signes des Temps".

M. CALLENS



## PRELATURE DE TUNIS

### Statut canonique.

La Prélature de Tunis a été établie par bulle de Sa Sainteté le Pape Paul VI, "Prudens Ecclesiae regimen", du 9 juillet 1964.

La Prélature de Tunis dépend directement du Saint-Siège.

Ses relations du point de vue civil sont réglées par un "Modus vivendi" signé entre le Saint-Siège et le Gouvernement Tunisien dont les Instruments de ratification ont été échangées le jeudi 9 juillet 1964.

### Statut juridique.

Extraits du "Modus vivendi"

(Décret n° 64-245 du 23 juillet 1964 du Secrétariat d'État aux Affaires Étrangères. Voir "Journal Officiel de la République Tunisienne", 1964, n° 36, page 902).

Article premier. - Le Gouvernement de la République Tunisienne protège le libre exercice du culte en Tunisie, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Constitution de la République Tunisienne du 1<sup>er</sup> juin 1959 et dans les conditions prévues au présent "Modus vivendi".

Article 2. - L'Église catholique en Tunisie groupe les personnes de confession catholique résidant en Tunisie ; elle possède la Personnalité civile, son siège est établi à Tunis.

Elle est légalement représentée par le Prélat "Nullius" de Tunis.

Article 3. - L'Église catholique s'interdit toute activité de nature politique en Tunisie.

Article 4. - Le Gouvernement de la République Tunisienne accepte que l'Église catholique en Tunisie

- 1° - Pourvoie, dans le respect des lois générales du pays à son organisation intérieure.
- 2° - Dispense, dans les lieux visés aux paragraphes A, C, D et E de article 6 ci-après, l'enseignement de la doctrine chrétienne.
- 3° - Dispense dans les établissements scolaires prévus à l'article 9 du présent accord, l'enseignement de la doctrine chrétienne aux élèves exclusivement de confession catholique et sous réserve de l'autorisation des parents.

Le Gouvernement de la République Tunisienne ne fera pas obstacle à l'exercice de l'autorité spirituelle du Prélat de Tunis, sur les catholiques en Tunisie.

Article 5. - Dans le cadre de ses activités spirituelles, le Saint-Siège pourra communiquer avec le clergé et les fidèles catholiques en Tunisie, ceux-ci le pourront avec le Saint-Siège.

Dans le même cadre, les membres du clergé en Tunisie pourront communiquer entre eux ainsi qu'avec leurs fidèles.

L'Église catholique en Tunisie pourra publier, à l'intérieur des lieux affectés au culte, ses instructions, ordonnances et lettres pastorales destinées aux fidèles. Le Prélat communiquera, pour information, au Gouvernorat dont dépend le lieu, le jour même de la publication, une copie de ces instructions, ordonnances et lettres pastorales. Toute autre publication faite par l'Église catholique en Tunisie, quels que soient la forme ou l'objet, sera régie par les lois tunisiennes en matière de presse, imprimerie et librairie.

#### Article 6

- A) Le Gouvernement de la République Tunisienne reconnaît à l'Église catholique en Tunisie la propriété des lieux affectés au culte et des immeubles suivants : Cathédrale et église Jeanne d'Arc à Tunis, église et presbytère de La Goulette, presbytère d'Hammam-Lif, église et presbytère de Sousse, presbytère de Djerba...
- B) L'Église catholique en Tunisie consent à céder définitivement et à titre gratuit à l'État Tunisien tous les autres lieux de culte et autres biens Immeubles.  
Le Gouvernement de la République Tunisienne donne l'assurance que les lieux de culte cédés ne seront utilisés qu'à des fins d'intérêt public compatibles avec leur ancienne destination.
- C) Dans les lieux où il n'y a pas de lieu affecté au culte catholique, et lorsque les deux parties auront convenu d'un commun accord que l'assistance religieuse aux fidèles justifie la présence d'un lieu de culte approprié, le Gouvernement de la République Tunisienne autorisera la célébration habituelle du culte dans des locaux n'offriront pas les aspects extérieurs des lieux de culte.
- D) Le culte catholique pourra continuer à être célébré, sans autorisation civile, dans les chapelles et autres lieux destinés à cette fin à l'intérieur des établissements prévus à l'article 9 du présent accord.
- E) Le culte catholique pourra être célébré occasionnellement sans autorisation, dans des locaux privés. Dans ce cas, le propriétaire du lieu avisera au préalable les autorités locales, lorsque la cérémonie doit réunir des personnes non résidant dans ce lieu afin que l'autorité publique assure la protection nécessaire du local...

Article 8. - Le Gouvernement de la République Tunisienne accordera toutes facilités pour l'entrée et le séjour en territoire tunisien aux prêtres destinés à l'Église et ce, sous l'observation par ces derniers, des règlements de police en vigueur...

Article 10 – Le choix du Prélat "Nullius" de Tunis appartient au Saint-Siège. Afin de favoriser l'harmonie entre l'Église catholique et l'État Tunisien, le Saint-Siège fera connaître dans le secret le plus absolu au Gouvernement de la République Tunisienne, par voie diplomatique, le nom de l'ecclésiastique choisi.

Au cas où le Gouvernement de la République Tunisienne aurait quelque objection de caractère politique général au sujet de la personnalité envisagée, il pourra la manifester au Saint-Siège, par voie diplomatique, dans le délai d'un mois à partir du jour de la communication.

Article 11. - Le Prélat de Tunis... informera le Gouvernement de la République Tunisienne de la nomination de tout nouveau curé, afin que celui-ci soit introduit auprès des autorités locales.



## ETRANGERS MAIS SOLIDAIRES

Les liens de la colonisation étant maintenant dénoués, les peuples se situant désormais, les uns par rapport aux autres, sur un nouveau plan, la conscience d'une solidarité entre tous les hommes du monde entier s'éveillant, on pourrait croire que le travail des coopérants qui viennent travailler dans les pays en voie de développement est une tâche exaltante et facile.

Exaltante, elle peut l'être, certes. Elle l'a été, elle l'est encore, pour beaucoup de ceux, qui ont travaillé hier et qui travaillent aujourd'hui en Tunisie dans la coopération culturelle et technique sous diverses formes. Mais cette tâche n'est pas facile. Elle comporte des aspects négatifs, des ambiguïtés, des tentations souvent subtiles. Et il faut bien constater - aussi bien Tunisiens qu'étrangers - la trouvent parfois décevante, voire dangereuse, sinon impossible.

Nous sommes "appelés" en Tunisie, parce que nous appartenons à des pays techniquement plus développés et que, dans l'étape actuelle, la Tunisie demande notre coopération pour accéder à des connaissances et à des techniques qu'elle entend intégrer à son propre patrimoine. Dès lors, il est tentant pour nous de nous croire "supérieurs" et de ce fait, de rester "extérieurs" aux réalités tunisiennes.

Peut-être convient-il de nous rappeler tout d'abord que ce qui s'est révélé efficace dans notre pays ne peut être appliqué sans adaptation ni transposition dans un pays dont la culture, les traditions, le niveau de vie sont spécifiques et bien différents de ce que nous connaissons en Europe.

L'effort de remise en question de nos catégories mentales et de nos habitudes est peut-être d'autant plus difficile en Tunisie que ce pays, l'un des plus développés du Tiers-Monde, est très ouvert à la culture occidentale et imprégné par elle : il apparaît, à bien des égards, proche de nous, et - surtout dans les grandes villes - assez semblable à l'Europe. Ses habitants parlent notre langue (ce qui nous dispense parfois un peu trop vite, de fournir un effort pour apprendre la leur), la population est traditionnellement accueillante, les rapports humains semblent faciles... Pourtant entre cette société tunisienne et les nôtres, il existe des différences. Souvent, ces différences n'apparaîtront que plus tard, et nous serons alors tentés de les juger d'un œil critique, par comparaison avec notre univers familier.

\*\*\*

Notre travail de coopérant se situe, de par sa nature même, dans un cadre déjà fixé. Les objectifs généraux du développement économique, social, culturel, les moyens d'y parvenir, sont définis par d'autres : les responsables du pays, à tous les niveaux. Étrangers, nous n'avons pas à renier notre être propre mais nous n'avons pas non plus à l'imposer. Nous ne sommes pas venus pour imposer notre civilisation, nos catégories mentales, voire nos idéologies. Nous sommes venus pour "travailler avec" les Tunisiens, en fonction de leurs besoins et de leurs demandes, pour construire une civilisation nouvelle, plus universelle, plus solidaire, différente à la fois de ce que sont actuellement la leur et la nôtre.

Dans certains cas, cela provoquera des tensions, des déceptions. Parfois ce sera parce que nous "jugeons" superficiellement, en l'absence d'une information suffisante sur le pays sur son passé, son devenir, ses options, ses réalités socio-culturelles. Dans d'autres cas, les difficultés viendront du manque de moyens matériels qui, dans tous les pays en voie de développement, compromet l'efficacité du travail quotidien. Devant ces difficultés, le découragement, le désintéressement ou les jugements motivés par des réactions de groupes - et de groupes privilégiés - risquent de compromettre toute efficacité et d'empoisonner toute coopération. À certains enfin, les structures actuelles de cette coopération paraîtront inadéquates et contestables. Qu'elles ne soient pas parfaites et qu'il faille les améliorer, cela est bien certain. Mais faudrait-il attendre des structures idéales pour accomplir une tâche utile !

La Tunisie a beaucoup à nous apprendre, à commencer par cette nécessité d'élargir nos horizons limités d'occidentaux et de "nantis", de nous dépouiller de ce qu'il y a de relatif dans notre culture et même - non certes de notre foi - mais ce que celle-ci a de contingent, dans la mesure où celle-ci est liée à un pays et enracinée dans une histoire.

Comme l'écrit Jacques Berque, "les nations qui se sont délivrées de la colonisation, ces nations qui accèdent aujourd'hui au progrès et à l'affirmation ont beaucoup à nous apprendre dans la mondialité. En effet, de quoi procèdent elles ? (...). Elles procèdent de l'affirmation de deux droits. Le droit, pour une société humaine, de se recommencer, et de se recommencer selon son propre vœu, sa propre volonté. Et cela, on ne le savait pas assez jusqu'ici (...). D'autre part, ces nations nous enseignent un autre droit : le droit à la différence. Elles ont le droit de progresser en restant elles-mêmes. Voilà deux choses dont nous devons recevoir l'enseignement".

Est-il besoin d'ajouter que, vécues dans cette perspective, les relations humaines, dans la vie quotidienne - travail, loisirs, voisinage - peuvent être, ici comme ailleurs, l'occasion de rencontres,

d'échanges, et, avec le temps de véritables amitiés ? Ceux d'entre nous qui vivent en Tunisie depuis quelques mois, depuis quelques années, ou depuis toujours, le savent bien.

L'existence chrétienne implique des tensions, des paradoxes. Le Christ nous appelle à être "dans le monde", mais pas "du monde". Il nous demande d'être à la fois "assoiffés de justice" et "artisans de la paix". Ne sommes-nous pas appelés à vivre ici un nouvel aspect de cette "tension" qu'est toute vie chrétienne, et toute vie véritablement humaine, tension entre deux exigences aussi essentielles l'une que l'autre pour tout coopérant : se savoir étranger, se vouloir solidaire.

Quelques Coopérants

## LE PASSÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN TUNISIE

Le nouvel arrivant en Tunisie découvre un christianisme, extérieur à la réalité arabo-musulmane, qui lui apparaît comme un phénomène sociologique lié étroitement à la présence d'étrangers dans le pays. Il constate que l'Église catholique est, parfois encore, perçue ici comme une simple survivance de l'époque coloniale pendant laquelle les confusions politico-religieuses ne manquèrent pas : la presse locale se charge d'ailleurs de le lui rappeler en évoquant assez fréquemment, deux faits : l'érection à Tunis, en 1925, d'une statue du Cardinal Lavignerie et la tenue à Carthage, en 1930, d'un trop fameux Congrès Eucharistique.

Pour comprendre la situation actuelle de l'Église en Tunisie, conséquence des accords signés en 1964 entre le Gouvernement Tunisien et le Vatican, il est donc nécessaire d'en connaître le passé, proche et lointain, en parcourant rapidement les trois grandes phases de son histoire.

1° Dans l'antiquité, l'Église d'Afrique connut une période très brillante. S'il est impossible de narrer ici la vie de St Cyprien, évêque de Carthage au milieu du 3<sup>e</sup> siècle ap. J. C. , ou celle de St Augustin qui mourut à Hippone (l'actuelle Annaba en Algérie) en 430, il n'en est que plus important de souligner par un chiffre le développement du christianisme au sein des populations autochtones de la Tunisie romaine et byzantine : il y avait alors, en ce pays, plus de 130 localités - jusqu'à Tozeur, Nefta et Douz - possédant un évêque, ce qui correspondait pour chacun de ces minuscules diocèses à une communauté chrétienne bien vivante. On trouve là l'explication du grand nombre des basiliques chrétiennes découvertes par les archéologues aussi bien au Kef qu'à Bulla Regia, à Maktar qu'à Sbeitla : on comprend alors l'existence des catacombes de Sousse qui servirent pendant deux siècles de cimetière aux chrétiens de cette ville : on ne s'étonne plus de trouver dans l'ancienne église (aujourd'hui musée) d'Enfida de splendides mosaïques tombales byzantines.

L'Église de Carthage, dont le chef portait le titre de "primat d'Afrique" était alors, après celle de Rome, la plus importante d'Occident par le nombre et par le courage de ses fidèles : parmi les martyres les plus célèbres, citons ceux de Ste Perpétue en 203 et de St Cyprien en 258. Malgré les crises provoquées par les hérésies qui avaient souvent des résonances politiques - certains historiens actuels expliquent le donatisme, qui dura presque deux siècles, par un sursaut du nationalisme africain face à la domination romaine et occidentale - l'Église d'Afrique contribua grandement à l'établissement de la doctrine chrétienne : trente-deux conciles se réunirent, en effet, à Carthage entre les années 200 et 594.

2° A partir du 7<sup>e</sup> siècle, la conquête arabe fait disparaître lentement, au profit de l'Islam, l'Église en Tunisie : les dernières traces de ce christianisme autochtone sont balayées au douzième et treizième siècles par l'arrivée des nomades Hilaliens et surtout par le mouvement réformateur des Almohades, qui, à partir du sud marocain impose à toute l'Ifriqiya "un retour aux sources, c'est-à-dire au Coran et à la tradition prophétique de Médine". Pendant tout le Moyen-Age, des luttes politiques et économiques, qui prennent aussi avec les "Croisades" une coloration religieuse, opposent sur les côtes de Tunisie les Chrétiens d'Europe et les Musulmans : nous connaissons tous l'épisode de la mort de St Louis à Carthage en 1270. Malgré ces vicissitudes, une communauté chrétienne, d'origine exclusivement européenne se crée et se maintient à Tunis à l'époque des Hafside (13<sup>e</sup>-16<sup>e</sup> siècles) : elle est composée de commerçants, d'esclaves pris par les corsaires et de religieux, franciscains, dominicains et trinitaires, qui se chargent du rachat des captifs. Les conflits avec les nations chrétiennes se multiplient à partir du 16<sup>e</sup> siècle et la course maritime s'intensifie au 17<sup>e</sup> siècle mais le sort des Chrétiens ainsi capturés n'en est pas aggravé, bien au contraire car "le Chrétien cessait d'être un infidèle qu'on arrachait à son pays pour devenir un objet de négoce, dont on essayait de se débarrasser le plus vite et le plus cher possible".

Les Lazaristes français sont bien accueillis à Tunis et Jean Le Vacher peut y organiser le culte catholique, à partir de 1648, en créant des chapelles au Consulat de France, dans des bagnes et au cimetière St Antoine qui occupait alors l'emplacement de l'actuelle cathédrale.

Au 19<sup>e</sup> siècle, après la disparition de la course et l'abolition de l'esclavage, le nombre des européens, et par conséquent des Chrétiens, augmente dans la Régence de Tunis : ce sont : en grande majorité, des Siciliens et des Maltais qui vivent modestement, comme pêcheurs artisans ou petits commerçants, dans les villes de la côte. C'est pourquoi, avec l'autorisation des Beys qui facilitent l'acquisition des terrains nécessaires, des églises sont construites à Tunis, à La Goulette (où elle existe toujours), à Sousse, à Monastir, à Sfax, et à Djerba. Des capucins italiens desservent ces nouvelles paroisses et l'un d'entre eux Mgr Sutter, devient même, de 1843 à 1881, vicaire apostolique avec rang d'évêque. C'est une Église humble (en 1880 : 23.000 catholiques, 9 paroisses et une vingtaine de religieux) qui se sait étrangère au pays et qui montre un certain souci de ne pas froisser les sentiments des Tunisiens. Les rapports entre les Beys et le Vatican sont d'ailleurs, à cette époque, excellents comme en témoignent les lettres échangées entre Pie IX et Ahmed Bey de 1847 à 1851. Des œuvres éducatives et charitables sont créées en Tunisie dès 1840, par l'abbé Bourgade, par les sœurs de St Joseph de l'Apparition et un peu plus tard, en 1855, par les Frères des Écoles Chrétiennes.

3° À partir de 1881, avec l'établissement du protectorat français, se développe une "nouvelle Église d'Afrique", toujours aussi européenne par sa composition, mais qui, avec le rétablissement du diocèse de Carthage en 1884, croit, sans tenir compte de la réalité, avoir renoué avec l'Église antique ; qui possède maintenant un statut officiel - un concordat signé entre la France et le Vatican en 1893 garantit la nomination d'un archevêque français en échange d'une subvention gouvernementale ; qui ne sait pas, pour des raisons tenant aux mentalités de cette époque, dissocier le sentiment religieux de l'idéal patriotique, voire même du nationalisme (les catholiques italiens de Tunisie en ont subi maintes fois les conséquences fâcheuses) ; et qui va, plus ou moins consciemment, faire figure d'alliée et parfois même d'instrument de la puissance protectrice. L'implantation de la colonisation à travers la Tunisie entraîne de nombreuses constructions d'églises, les Européens de chaque village voulant posséder leur clocher "comme en France". Cet attachement au catholicisme qui se traduisait parfois par des formes de piété très "méditerranéennes" (procession du 15 août ou de la Fête-Dieu), exprimait fréquemment une volonté de regroupement de la part de cette minorité européenne installée dans un pays où la religion, même pour les non-musulmans, supplée souvent à la nationalité. Mais cette Église, malgré son apparente prospérité - en 1953, elle compte 80 paroisses, 156 annexes, 216 prêtres et environ 250.000 catholiques - n'a pas d'attaches autochtones et ne fonctionne qu'avec des structures importées d'Europe. Aussi la décolonisation va-t-elle l'ébranler fortement ; l'indépendance de la Tunisie en 1956, les événements de Bizerte en 1961 et la nationalisation des terres des colons en 1964 provoquent l'amenuisement considérable de cette communauté chrétienne : d'environ 33.000 personnes au début de 1964, elle tombe au chiffre de 8.000 à la fin de 1965 (il y avait alors moins de 40.000 étrangers non-musulmans en Tunisie). L'arrivée de nouveaux éléments, dans l'Église, surtout dans le cadre de la coopération culturelle et technique, n'a pas suffi à combler les vides causés par le départ de ceux qui étaient installés en Tunisie depuis plusieurs générations.

L'indépendance de la Tunisie avait déjà rendu caduc le concordat de 1893 ; la diminution rapide du nombre des catholiques ne justifiait plus la même implantation géographique de l'Église. Dès 1963, des négociations furent entamées entre la République Tunisienne et le Saint-Siège : elles aboutirent au "Modus vivendi" du 9 juillet 1964 qui, malgré "un brusque et massif appauvrissement" dans la situation matérielle de l'Église, reconnaît aux catholiques vivant en Tunisie, pays où la religion d'état est l'Islam, le libre exercice de leur culte.

Pierre SOUMILLE

N. D. L. R. - Dans la conscience du croyant, le fait chrétien ne saurait s'identifier, en Tunisie pas plus qu'ailleurs, à sa seule structure visible : ce que le témoin du dehors nomme l'Église Catholique. Pas davantage ne mesure-t-il ce fait aux dimensions ou à l'éclat que celle-ci a pu y revêtir à telle ou telle époque. Distinguant ainsi le fait spirituel de la contingence historique, ce croyant reconnaît néanmoins (et doit bien assumer) l'étroit rapport de celle-ci à celui-là, dans le bon comme pour le meilleur... Encore doit-il chercher à apprécier correctement, dans le cadre d'un pays d'Islam, la position d'une Église - considérée comme une communauté humaine d'origine presque exclusivement étrangère - dont l'histoire a toujours été placée sous le double signe de la discontinuité et de la disparité.

## **L'ISLAM DANS LA TUNISIE D'AUJOURD'HUI**

Profondément marquée, au cours des siècles, par la civilisation arabo-islamique, la Tunisie est aussi, de par sa situation géographique et son évolution historique, l'un des pays musulmans qui a les contacts les plus étroits et les plus profonds avec l'Europe occidentale.

Dès qu'elle eut recouvré sa souveraineté politique, elle manifesta sa volonté de participer à la civilisation moderne, tout en demeurant fidèle à l'Islam. Le 13 août 1956 (c'est-à-dire moins de six mois après l'indépendance) les dirigeants tunisiens réalisèrent la plus audacieuse des réformes juridiques qu'on ait jamais vue dans un pays musulman, la Turquie exceptée : un nouveau Code de Statut Personnel fut promulgué. Inspiré par le Droit européen moderne, il comportait des dispositions qui semblaient contredire la tradition islamique (notamment la suppression de la polygamie, la suppression de la répudiation, de certaines dispositions relatives aux successions). Mais, en promulguant cette loi les responsables tunisiens tinrent à souligner avec insistance que le nouveau Code de Statut Personnel était conforme à l'"esprit", sinon à la "lettre" du Coran : "des idées jadis valables, déclare le Président Bourguiba, choquent aujourd'hui l'esprit humain (...). L'Islam a libéré l'esprit et recommande à l'Homme de réfléchir sur les lois religieuses, afin de les adapter à l'évolution humaine. En approfondissant le sens des versets du Coran, on s'aperçoit qu'il y a matière à interprétation, et que la polygamie n'était pas souhaitée par l'Islam.

### ***L'islam, religion de l'État.***

Quand la Tunisie fut devenue une République (25 juillet 1957), certains hommes politiques et journalistes français pensèrent - et écrivirent que le Président Bourguiba et le Neo-Destour allaient faire de leur Pays un État "laïque". Il est vrai qu'en Tunisie, compte tenu de l'ancienneté et de la profondeur de l'influence exercée par l'Université Française, le courant favorable à la laïcité était, en 1956, plus accentué que dans la plupart des pays islamiques. Ce courant s'exprima lors du débat que l'Assemblée Constituante consacra à la discussion du projet de Constitution. Mais il rencontra non seulement l'opposition des milieux religieux, mais aussi les réticences - voire la désapprobation explicite - de nombreux militants nédestouriens, pour lesquels il convenait d'insister sur le fait que l'Islam constitue, en Tunisie, l'une des composantes de la Personnalité nationale.

Ne correspondant pas aux conceptions et aspirations de l'ensemble de la population, le courant favorable à la "laïcité" de l'État était donc largement minoritaire. Il ne fut pas retenu. Les dirigeants tunisiens s'efforcèrent de parvenir, pour la Constitution de leur pays, à la rédaction d'un texte nuancé dont le Préambule proclame la volonté de la Tunisie de demeurer fidèle "aux valeurs humaines qui constituent le patrimoine commun des peuples", tandis que l'article premier affirme : "La Tunisie est un État libre, indépendant, souverain, sa religion est l'Islam, sa langue l'arabe et son régime la République".

### ***Un enseignement moderne***

Dans un autre domaine, celui de l'enseignement, on trouve ce même souci qu'eurent les responsables tunisiens de parvenir à un équilibre entre "modernité" et "islamité". A la suite de la réforme scolaire de 1958 qui créait un Unique enseignement national, la Grande Mosquée Ez-Zitouna perdit sa prépondérance d'antan. Ses sections secondaires furent progressivement intégrées à l'enseignement officiel, tandis que son cycle supérieur devint une Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses, dans le cadre de l'Université d'État.

Cependant, si, à tous les niveaux l'enseignement tunisien se veut résolument "moderne", il n'en vise pas moins à promouvoir une culture "tunisienne" et donc "arabo-musulmane". C'est dans ce but que les programmes comportent non seulement l'étude de la langue et des lettres arabes, de l'histoire et de la géographie de la Tunisie, du Maroc et du Monde Musulman, mais aussi des cours obligatoires d'"éducation religieuse" et de "pensée islamique".

On entend dire parfois que les jeunes Tunisiens et Tunisiennes de l'enseignement secondaire ne s'intéressent guère aux cours d'enseignement islamique qui leur sont donnés dans les lycées. Il est vrai que lorsque ces cours sont faits, soit par des enseignants peu croyants, soit par des cheikhs de culture purement traditionnelle qui n'ont pas la possibilité ni le souci de présenter l'Islam d'une manière adaptée à la mentalité et aux besoins des jeunes, cet enseignement est effectivement un échec. Chaque fois, au contraire, que la formation islamique est assurée par un professeur, qui tout en ayant



des convictions religieuses profondes, s'efforce d'actualiser son enseignement, les jeunes Tunisiens et Tunisiennes s'y intéressent vivement.

### ***Islam et XX<sup>e</sup> siècle***

Tout en accédant, de plus en plus, à la vie moderne, la population tunisienne demeure donc, dans son ensemble, profondément attachée à l'Islam. Le degré et les formes de cet attachement sont divers : ils vont de l'appartenance purement sociologique à la foi personnelle et intériorisée. Pour un grand nombre la pratique religieuse est fort réduite : elle se limite souvent à la célébration des fêtes traditionnelles, à l'observance du Ramadan et à la participation familiale aux rites de passage, de la circoncision à la sépulture. Mais, à travers ces gestes, le lien social avec l'Islam demeure, ainsi que, dans la plupart des cas, la foi en Dieu, même si, chaque jour davantage, au Maghreb comme partout ailleurs, on passe désormais, d'une société théocentrique et sacralisée à un monde profane, soucieux d'efficacité, de promotion humaine et de mieux-être.

Pour la majorité de la population, cette évolution est "vécue" dans la vie quotidienne, plus que "pensée" au niveau théologique. Pourtant depuis quelques années, de plus en plus nombreux sont en Tunisie, comme dans les autres pays musulmans, les croyants qui s'interrogent sur les possibilités et les conditions d'une adaptation de l'Islam aux réalités du XX<sup>e</sup> siècle. Certains insistent davantage sur la capacité de l'Islam à évoluer, d'autres sur les remises en question nécessaires dans le domaine de la théologie et de l'exégèse, pour que la foi soit exprimée dans le langage d'aujourd'hui. Récemment la revue *El-Fikr* a publié un numéro spécial sur ce problème. De son côté, la Commission des Etudes Socialistes, créée par le Parti Socialiste Destourien, a pendant plusieurs mois (1966-1967) consacré ses réunions au thème de "l'Islam et les exigences de l'évolution actuelle".

Il faut citer aussi - parmi bien d'autres - les conférences, ouvrages et articles de MM. Habib Belkhouja, doyen de la Faculté de Théologie ; Mohammed Mzali, directeur de la revue *El-Fikr* ; Abdulwahab Bouhdiba et Mohammed Talbi, professeurs à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tunis.

Si l'on croit et si l'on espère - comme nous y invita le Concile - qu'il peut désormais exister un dialogue et une action commune entre chrétiens et musulmans, croyants et croyants, comment ne suivrait-on pas avec attention et amitié cette évolution de l'Islam dans la Tunisie d'aujourd'hui ?

Michel LELONG

## **L'ENSEIGNEMENT TUNISIEN EN 1971**

### ***Bilan et Perspectives***

Depuis qu'elle a accédé à l'indépendance, la Tunisie a fait un effort considérable dans le domaine de la scolarisation. En 1956, il y avait 227.000 élèves dans l'enseignement primaire ; il y en a aujourd'hui plus de 900.000. En 1956, il y avait à peine 33.000 élèves dans les lycées et collèges secondaires ; en 1971, ils sont 182.000. Quant au nombre des étudiants et étudiantes, il est passé, pour la même période, de 1.000 à 14.000.

Malgré ces résultats spectaculaires, le domaine de l'enseignement demeure actuellement l'une des préoccupations majeures des responsables tunisiens. En effet, depuis quelques années, on s'est aperçu que le système scolaire mis en place au lendemain de l'indépendance devait être réexaminé en fonction des besoins nouveaux du pays. A ce système, on a reproché, en divers milieux, d'avoir entraîné une "baisse de niveau" et d'avoir multiplié le nombre des déchets scolaires.

Il est vrai que la réforme scolaire de 1958 n'avait sans doute pas été conçue suffisamment en fonction des réalités économiques de la Tunisie. Mais quelles qu'aient été ses limites et la "baisse de niveau" inhérente à toute démocratisation de l'enseignement, la politique scolaire suivie durant les dix premières années de l'indépendance eut le mérite d'ouvrir largement la Tunisie aux valeurs du XX<sup>e</sup> siècle, dans le cadre d'un enseignement national, et de doter le pays d'une indispensable infrastructure, tout en répondant aux aspirations d'une population de plus en plus consciente de la nécessité de l'école pour tous et pour toutes.

A cet égard, cette politique scolaire demeure l'une des réussites de la Tunisie indépendante, ne serait-ce que par son influence dans le domaine si important de la promotion féminine (77.225 élèves tunisiennes dans l'enseignement primaire en 1957, 277.543 en 1967 ; 3.211 lycéennes en 1957, 18.829 en 1967 ; 30 étudiantes tunisiennes musulmanes en 1957, 1.360 en 1967). Comme l'a rappelé le Président Bourguiba le 30 juin dernier, lors de la cérémonie de clôture de l'année universitaire : "Ni les économistes, ni les financiers ne peuvent mesurer les effets diffus de la scolarisation sur l'évolution de la société tunisienne".

### ***Scolarisation et développement économique***

Il était pourtant nécessaire, tout en poursuivant l'effort de scolarisation, de l'adapter davantage aux réalités sociales et aux projets économiques de la Tunisie. Une première tentative fut faite dans ce sens par M. Ahmed Ben Salah, qui, tout en conservant la fonction de Secrétaire d'État au Plan et Finances qu'il exerçait alors, devint, en juillet 1968, Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale. Durant quelques mois que dura sa gestion, à la tête de ce département, M. Ben Salah s'efforça de mettre en place un système éducatif "permettant de réaliser une complémentarité entre l'Éducation Nationale et le développement économique". Cette politique scolaire était liée à des options économiques comportant notamment la généralisation du système coopératif. On sait qu'en septembre 1969, cette politique de socialisation généralisée a été abandonnée.

Constitué le 7 novembre 1970 et dirigé, par M. Hédi Nouira, Premier Ministre, le Gouvernement actuel entend poursuivre l'effort de scolarisation et de promotion culturelle, mais il estime que "le rythme des efforts en matière d'enseignement doit tenir compte des possibilités budgétaires et de l'évolution des structures économiques du pays". Le problème qui se pose aux responsables tunisiens est difficile à résoudre. En effet, une des conséquences de la démocratisation de l'enseignement est la montée d'une jeunesse qui a de plus en plus de besoins et d'exigences, alors que les débouchés qui lui sont offerts sont limités et insuffisants, étant donné le peu de ressources naturelles dont dispose la Tunisie. Dans ces conditions, il est nécessaire que les jeunes soient orientés vers les secteurs où ils pourront trouver un emploi correspondant à leurs aptitudes et aux besoins du pays : "L'école, déclarait M. Hédi Nouira le 25 juin dernier, ne doit pas former une armée de bureaucrates".

En fonction de ces perspectives, tout en réaffirmant que "tout citoyen a droit à l'enseignement primaire" et donc que "l'État a le devoir de le mettre à la disposition de tous", le Gouvernement tunisien entend améliorer la qualité de l'enseignement en étant plus exigeant pour le niveau d'entrée dans le secondaire et pour l'accès à l'Université. Récemment, M. Chedly Ayari, Ministre de l'Éducation Nationale, a fait remarquer "qu'il n'était pas logique de vouloir assurer coûte que coûte à tout jeune Tunisien le cycle complet de l'enseignement, c'est-à-dire primaire, secondaire et supérieur, car les dispositions intellectuelles ne sont pas les mêmes chez tous les jeunes". Ajoutant que "la situation sociale des jeunes ne doit pas constituer pour eux un obstacle", M. Ayari a rappelé que les 4/5 des étudiants sont issus des couches populaires et bénéficient de bourses d'études.

Notons aussi que le Gouvernement tunisien a décidé de réorganiser et de développer la formation professionnelle. "Il espère ainsi parvenir à résoudre le difficile problème des défaillants", c'est-à-dire des élèves qui, pour des raisons d'âge ou de niveau, doivent abandonner l'école ou le lycée en cours d'études. Enfin, les responsables insistent de plus en plus, sur l'importance non seulement de l'enseignement, mais aussi de l'éducation, et ceci implique, notamment, une collaboration de plus en plus étroite entre l'école et la famille, et un nouveau style de relation entre administration, professeurs et élèves.

### ***L'enseignement supérieur***

On sait qu'à plusieurs reprises, ces dernières années, des grèves et des incidents ont eu lieu à l'Université de Tunis, comme dans la plupart des Universités du monde. A Tunis comme ailleurs, l'esprit contestataire des étudiants traduit souvent des aspirations légitimes. Mais il lui arrive aussi d'aboutir à une critique assez négative et parfois irresponsable, qui ne tient pas suffisamment compte des réalités, possibilités et besoins actuels.

Quelles sont, actuellement, ces réalités de l'enseignement supérieur tunisien ? La loi du 24 janvier 1969, qui a eu pour objectif d'organiser les structures de l'Université, prévoit la participation des étudiants au Conseil de l'Université, afin que ceux-ci soient associés à l'élaboration des décisions qui les concernent. Comme l'a rappelé récemment M. Ali Hili, Directeur de l'Enseignement Supérieur

au Ministère de l'Éducation Nationale, "la Direction de l'Enseignement Supérieur souhaiterait réduire progressivement l'intervention directe dans la direction des affaires des Facultés, laissant à celles-ci le soin de régler elles-mêmes, en vertu des nouvelles dispositions, toutes les questions intéressant l'enseignement qu'elles diffusent". Dès lors le rôle de la Direction de l'Enseignement Supérieur "se limiterait à l'orientation et à la gestion administrative, au sens littéral du terme, et ne consisterait plus, comme par le passé, à imposer aux Facultés des décisions déterminées".

Il appartient néanmoins aux autorités responsables d'établir les priorités en matière de spécialisations, en fonction des besoins du pays. Ces priorités sont actuellement les suivantes :

1. Les cadres de l'enseignement dans ses différents cycles.
2. Les cadres agricoles.
3. Les autres cadres dans les domaines technique, médical et économiques.

Pour ce qui est des cadres de l'enseignement, les autorités ont encouragé certaines spécialisations par rapport à d'autres, en fonction du nombre d'heures de cours pour chaque matière : ainsi par exemple la philosophie n'est enseignée que durant la dernière année de l'enseignement secondaire, selon un horaire réduit, alors que l'arabe, les mathématiques et le français sont enseignés dans toutes les classes de l'enseignement secondaire, selon un horaire plus étendu. Aussi l'administration a-t-elle pris l'initiative d'encourager les étudiants désireux d'enseigner les matières suivantes :

1. Les mathématiques.
2. L'arabe.
3. Le français.
4. Les sciences naturelles.

C'est donc en fonction des besoins actuels de la Tunisie que sont attribués les bourses, y compris les bourses de spécialisation dans le 3<sup>e</sup> cycle de l'enseignement supérieur. A ce sujet, M. Ali Hili a rappelé récemment que les pouvoirs publics se sont employés "à encourager les étudiants à poursuivre leurs études au-delà de la licence". Cette politique a été concrétisée par l'octroi de 300 bourses en vue d'une spécialisation dans l'une des branches essentielles. Les boursiers ont été envoyés dans les meilleures Universités étrangères. Quant aux critères d'attribution des bourses, ils sont les suivants : la priorité est accordée aux étudiants qui ont obtenu leur licence le plus rapidement, à ceux qui ont réussi avec une bonne mention et aux plus jeunes.

Un des aspects du système actuellement en vigueur dans l'enseignement supérieur tunisien a été particulièrement contesté ces derniers mois dans le milieu étudiant : c'est la mesure selon laquelle chaque étudiant n'a droit désormais qu'à trois inscriptions dans le premier cycle de l'enseignement supérieur. A ce sujet, M. Ali Hili a fait observer que l'administration "ne refusait pas les étudiants pour le plaisir de les refuser", mais en vue de les orienter vers des cycles courts d'enseignement supérieur correspondant à leur niveau réel. L'administration compte ouvrir de nouveaux horizons aux "défaillants" de l'année prochaine, mais elle se refuse à les réinscrire dans de nouvelles spécialisations au sein de la même faculté, ou dans d'autres facultés. Le Ministère de l'Éducation Nationale a d'ailleurs annoncé qu'il publierait prochainement des statistiques "établissant que les proportions de réussites ont été faibles pour les étudiants qui ont été autorisés à une quatrième inscription, ou bien qui se sont inscrits dans d'autres section de la même Faculté ou dans d'autres Facultés".

### ***Arabisation ou bilinguisme ?***

Un autre problème se pose en Tunisie, comme dans les autres pays du Maghreb : dans quelle mesure convient-il d'arabiser l'enseignement ? A cet égard, on peut noter une grande continuité dans les options officielles : depuis 1956, a été constamment réaffirmée la nécessité de l'arabisation, mais d'une arabisation partielle et progressive, qui laisse, pour l'instant, une place importante à la langue française, dès les premières années de l'enseignement primaire, durant tout le cycle secondaire et dans l'enseignement supérieur.

Soutenue par une grande partie des cadres et de la population, cette option est contestée non seulement dans les milieux qui demeurent attachés à la culture arabo-musulmane traditionnelle, mais par un bon nombre d'éducateurs, d'universitaires et de jeunes qui voient dans le bilinguisme un handicap du point de vue pédagogique et une menace pour l' "authenticité tunisienne". Au cours de ces

derniers mois, un débat s'est instauré dans la presse tunisienne entre partisans et adversaires de l'arabisation intégrale.

Le 9 juillet dernier, le Premier Ministre tunisien a affirmé que "pour prouver l'authenticité de son caractère arabo-musulman", la Tunisie devait faire en sorte que sa politique scolaire soit "marquée par l'ouverture sur l'extérieur c'est-à-dire sur les civilisations et sur la technologie moderne". C'est seulement ainsi, a-t-il ajouté, que la Tunisie, ne se contentant plus d'assimiler les créations des autres, pourra participer à l'œuvre créatrice".

De son côté, le Ministre de l'Éducation Nationale a fait observer qu'"être authentique, c'est d'abord penser tunisien" et qu' "authenticité ne signifie pas fermeture sur soi-même, et n'exclut nullement l'ouverture sur les autres". Rappelant que l'un des aspects de cette "authenticité" est la langue arabe, il a affirmé qu'un grand effort avait déjà été accompli en faveur de l'arabisation, que cet effort serait poursuivi et intensifié, mais que, dans l'étape actuelle, la Tunisie jugeait indispensable de faire encore largement appel à la langue française pour la formation de ses cadres.

Enfin, M. Chédly Ayari a annoncé la mise en place de "tout un réseau d'études et de consultations", en vue d'élaborer, pour les années à venir, la politique éducationnelle du pays. Des "Commissions Permanentes" ont été constituées, au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, pour dresser un bilan des problèmes qui affectent l'enseignement dans toutes les disciplines. Enfin, a été créé un Conseil Supérieur de l'Éducation, auquel participent les représentants de tous les secteurs de l'activité nationale.

Dans ce contexte, et en raison même de ses objectifs, il est normal que la coopération culturelle avec les pays étrangers, et notamment, avec la France connaisse certaines évolutions. Ces derniers mois, des voix se sont élevées qui l'ont jugée excessive, voire dangereuse. Les responsables tunisiens auxquels il appartient de décider en la matière, jugent que cette coopération est actuellement nécessaire, mais que le nombre des coopérants doit désormais diminuer progressivement jusqu'en 1980, date pour laquelle est prévue la tunisification intégrale des cadres enseignants.

Michel LELONG



|                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|
| S. M. A. Comprendre<br>20, rue du Printemps<br>PARIS<br>C. C. P. : 15 263 74 |
|------------------------------------------------------------------------------|